

Publié le 01/09/2017 à 03:52, Mis à jour le 01/09/2017 à 08:46

L'IME de Moussaron au cœur du procès de Céline Boussié

Justice - Polémique

-
-
-
-



Après les élections législatives, rendez-vous judiciaire pour la présidente d'Handi'gnez vous le 19 septembre./ Photo archives. Morad Cherchari.



Le 19 septembre, l'ex-candidate de la France Insoumise et Agenaise Céline Boussié doit répondre de diffamation à la suite de ses propos tenus contre la direction de l'IME de Moussaron.

Convoquée au tribunal correctionnel de Toulouse le 19 septembre prochain, l'Agenaise Céline Boussié s'est fixé une règle : respecter le silence qui sied à sa situation judiciaire actuelle. Au titre de sa fonction de présidente d'Handi'gnez-vous, une association, un juge d'instruction l'a mise en examen pour diffamation à la suite des propos qu'elle a pu tenir sur la place publique en 2015 concernant l'Institut médico-éducatif de Moussaron, dans le Gers. Ce procès a déjà été renvoyé, mais cette Agenaise native de l'Albret, candidate de la France Insoumise lors des élections législatives en Lot-et-Garonne,

n'ignore pas qu'elle aura à s'expliquer sur les affirmations et les accusations portées à l'encontre de la direction de l'établissement. Elle n'en était déjà plus à l'époque l'une des salariées. Bien avant le rapport de l'Agence régionale de santé (ARS) de Midi-Pyrénées rendu public en novembre 2013, Céline Boussié avait choisi de dénoncer les dysfonctionnements constatés par elle mais pas seulement. Elle n'est jamais que la troisième employée de l'IME à avoir tenté de lever un coin du voile sur cette maltraitance supposée à l'encontre d'enfants et de jeunes adultes polyhandicapés. Au milieu des années 1990, deux autres salariés l'avaient précédée.

La justice dit non

Des familles, de Lot-et-Garonne notamment, portent plainte. La ministre chargée du handicap Carloti introduit aussi une procédure au pénal, pour abus de bien social et abus de confiance. Au printemps 2015, le parquet d'Auch via son procureur de la République de l'époque annonce que toutes les plaintes sont classées sans suite, à l'exception d'une qui l'a été depuis. Placé sous tutelle à l'époque, l'institut est resté sous la responsabilité de ses dirigeants de l'époque. Mais selon le site Médiacités qui révèle l'information cette semaine, l'IME devrait passer sous le contrôle de l'Adapei 32 (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) au courant du dernier trimestre 2017. «Céline n'a eu qu'un tort» explique l'un de ses soutiens «c'est de dire tout haut ce que le pouvoir administratif n'ignorait pas depuis une dizaine d'années. Pour preuve le rapport dont elle se sert pour appuyer ses affirmations à l'époque. Cette affaire a au moins un effet bénéfique : le retrait attendu des dirigeants actuels et une gestion que l'on peut espérer plus adaptée à l'avenir. De façon plus globale, cette histoire pose au plan national la question de la prise en charge du handicap.»

Elle pose aussi la question du statut des lanceurs d'alerte, ces hommes et ces femmes qui choisissent de dénoncer, au prix souvent de leur emploi et de leur position sociale. C'est le cas de Céline Boussié, salariée de l'IME de 2008 à 2013 et depuis au chômage. Sans emploi, mais pas sans convictions.

Elle compte des soutiens

Le 19 septembre, Céline Boussié comparaît à la suite de la double plainte en diffamation de l'institution. Elle est soutenue par un collectif d'associations et, sur plan politique, par les groupes de la France Insoumise et des personnalités comme Eric Coquerel ou encore la CGT et son union

départementale par exemple. Tous appellent à un rassemblement devant le palais de justice de Toulouse. «Elle se retrouve assise dans le box des accusées comme une vulgaire criminelle, alors que les responsables de ces faits, grâce à des complicités à tous les niveaux, sont toujours libres et protégés des poursuites de la justice.» indiquent ses soutiens. «Sa seule faute est d'avoir dénoncé la maltraitance sur des enfants handicapés du centre dans lequel elle travaillait, alerte qui, plus tard, sera confirmée par une enquête de l'Agence régionale de santé, plusieurs reportages dont un en caméra caché de M6 et cité comme exemple de défaillance de la France par la commission des Droits de l'Homme de l'ONU. Nous condamnons fermement cet état de fait et réitérons notre volonté de protéger les citoyens qui dénoncent pour l'intérêt général.»

S.B